

Régime de **retraite agréé** Rapport annuel 2003



Table des matières

Message de Vivian Albo – Présidente du Conseil d'administration	2
Message de Anne Joynt – Présidente-directrice générale	3
Portrait des données sur la participation	4
Placements	6
Situation financière du régime	12
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	13
Opinion des actuaires	14
Rapport des vérificateurs	15
États financiers	16
Notes afférentes aux états financiers	18
Une solide structure de régie	28
Liste des membres du Conseil et des comités	29

Nous sommes heureux de présenter le Rapport annuel 2003 du **Régime de retraite agréé de Postes Canada**.

Ce rapport annuel marque la troisième année complète d'existence du régime depuis son établissement en octobre 2000.

Postes Canada s'engage à fournir aux participants de l'information de qualité et au moment opportun au sujet de leurs prestations de retraite. Pour ce faire, elle utilise des moyens de communication ultramodernes, faciles d'emploi et d'accès pour tous les participants.

Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

Postes Canada respecte les lois fédérales concernant la protection des renseignements personnels et veille à ce que les renseignements personnels sur la retraite soient traités de façon sûre et confidentielle.

Pour obtenir des renseignements sur leurs prestations de retraite, les participants peuvent consulter le site Web du régime de Postes Canada, ou appeler un représentant des Services d'administration des avantages sociaux au Centre administratif du régime de retraite, au 1 877 480-9220, ou écrire à l'adresse suivante :

Centre administratif du régime de retraite de Postes Canada
CP 2073
MISSISSAUGA ON L5B 3C6

Message de Vivian Albo

Présidente du Conseil d'administration



J'ai le plaisir d'annoncer un fort rendement financier que le Régime de retraite de Postes Canada a réalisé au cours de la dernière année. Notre régime, qui en est à sa troisième année depuis que Postes Canada a pris en charge la gestion assumée jusque là par le gouvernement fédéral, a permis d'édifier de solides fondations au bénéfice des retraités actuels et ceux à venir.

Il est important de réaliser que les prestations de retraite de Postes Canada sont assurées. Grâce au régime de retraite à « prestations déterminées », nos membres bénéficient de prestations garanties qui sont à l'abri de l'inflation, peu importe la volatilité du rendement des marchés financiers.

Dans le cadre de sa fonction de gouvernance, le Conseil d'administration de Postes Canada surveille de très près les rendements du capital investi et les contributions afin de s'assurer que le Régime dispose de suffisamment d'actifs pour respecter ses obligations découlant du régime de retraite. Le Comité s'assure aussi que les participants ont la possibilité d'y participer en s'inscrivant en tant que membres au Comité de placement et au Conseil consultatif des pensions.

Conformément aux pratiques qui ont été établies en fonction des principaux régimes de retraite, les responsables du Régime de retraite de Postes Canada ont établi, en 2003, des lignes directrices sur le vote par procuration. Ces lignes directrices régissent la façon dont nous voulons procéder afin de voter sur des questions qui exigent l'approbation des actionnaires.

Je suis persuadée que les initiatives actuelles et à venir permettront de continuer à assurer que les membres du régime de retraite reçoivent le meilleur service et le meilleur rendement possibles, aujourd'hui et dans le futur.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Vivian Albo', written in a cursive style.

Message de Anne Joynt

Présidente-directrice générale



La réussite du Régime de retraite de Postes Canada, qui a débuté en octobre 2000, est une source de grande fierté pour tous nos employés. Il est également rassurant de savoir que les prestations des employés sont en sécurité, puisqu'elles représentent la principale composante du régime complet de rémunération des employés.

Le rendement financier solide de notre régime de retraite en 2003 est valorisant et montre notre engagement à assurer un régime viable et sain pour les retraités actuels et futurs. À cette fin, Postes Canada, à titre de répondant du régime, a versé un montant supplémentaire de 107 millions de dollars au régime en 2003 en vue d'améliorer sa capitalisation.

Nous savons que nos employés accordent une grande valeur à leur régime de retraite et qu'ils tirent profit des nombreuses occasions qui leur sont offertes de poser des questions à propos de la planification de la retraite. Notre équipe dévouée de spécialistes des régimes de retraite s'assurera de tenir les membres du régime pleinement informés grâce aux nombreux moyens de communication maintenant offerts.

Nous avons de bonnes raisons d'entrevoir l'avenir avec optimisme. Postes Canada a réussi à atteindre le seuil de rentabilité pour la neuvième année consécutive et la satisfaction des employés demeure constante. Le fait de savoir que notre régime de retraite est géré efficacement et que les prestations des membres sont en sécurité constitue une occasion formidable d'améliorer la satisfaction des employés, ce qui est à l'avantage de tous.

Je me réjouis à l'idée de poursuivre notre réussite alors que nous nous dirigeons ensemble vers l'avenir.

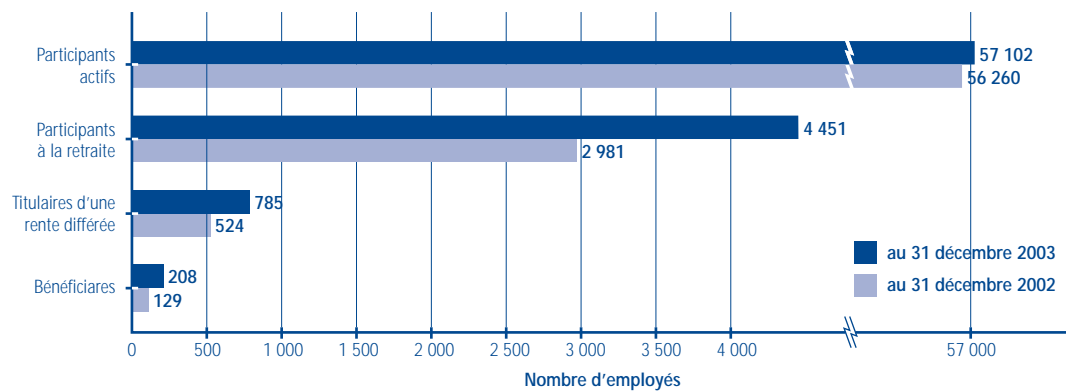
A handwritten signature in black ink, which appears to read "Anne Joynt". The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

Portrait des données sur la participation

Le régime de retraite de Postes Canada est un des plus importants régimes de retraite au Canada et compte au total 62 546 participants, composés de participants actifs, de participants à la retraite, de titulaires d'une rente différée et de bénéficiaires.

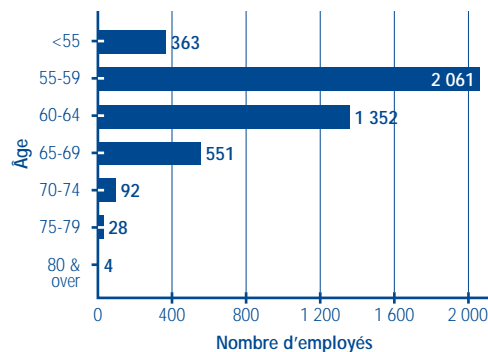
Ensemble des participants au régime

La position de notre régime est exceptionnelle avec un ratio participants actifs/retraités de 12:1. La plupart des régimes comparables au Canada existent depuis beaucoup plus longtemps que notre régime et affichent un ratio de 1:1.



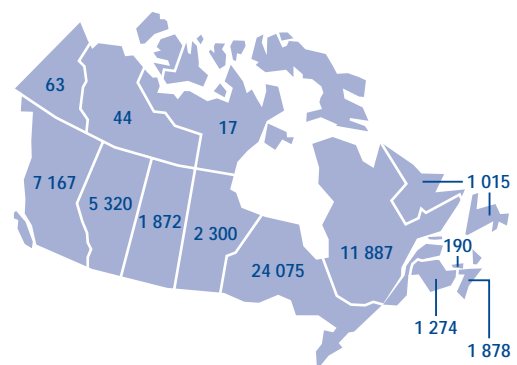
Nombre de participants à la retraite – répartition par âge

La plupart des participants qui ont pris leur retraite depuis l'établissement du régime avaient entre 55 et 60 ans, leur moyenne d'âge étant de 59,9 ans.



Nombre de participants actifs par province et par territoire

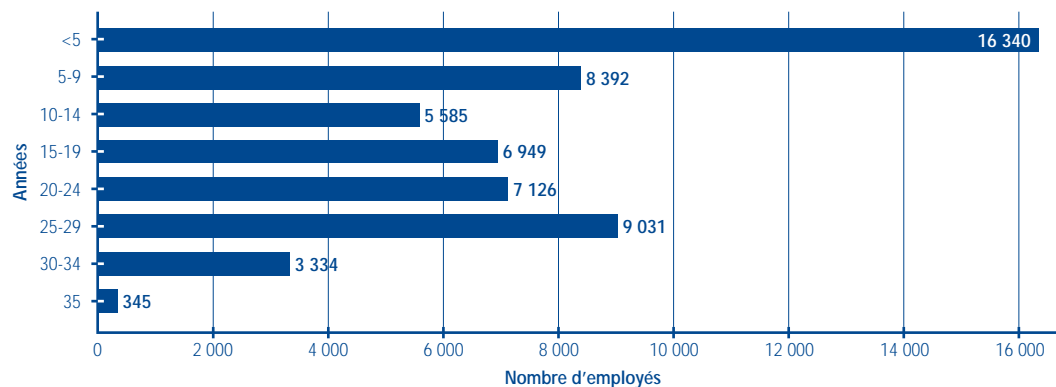
Les 57 102 participants actifs sont répartis dans l'ensemble du pays.



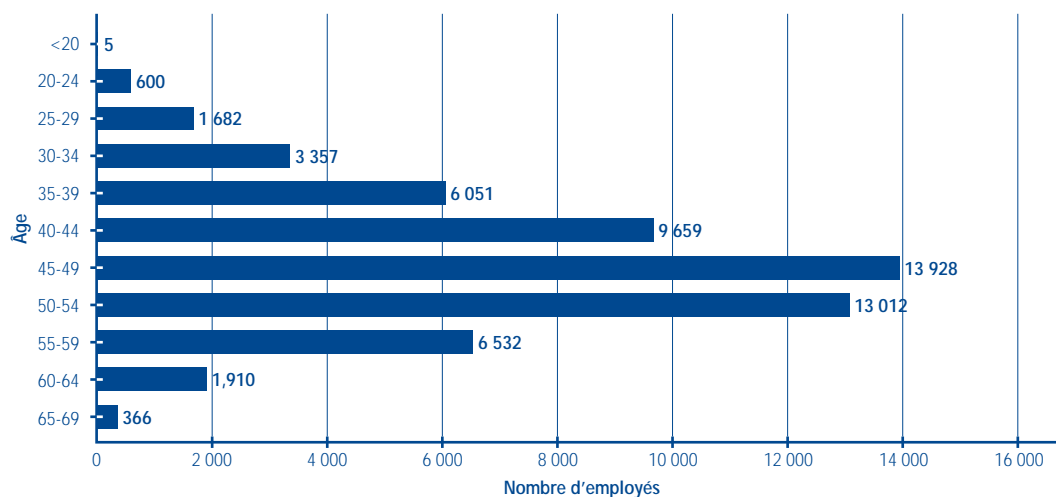
Participants actifs – nombre d’années de service et répartition par âge

Notre régime comprend toutes les catégories de participants, des employés qui viennent d’y adhérer jusqu’à ceux qui comptent plus de 35 années de service. Même si la moyenne des années de service des participants est de 14,3 années et leur moyenne d’âge, de 46,7 ans, les statistiques montrent que plus de 20 000 participants actifs ont plus de 50 ans. Cela signifie que le rythme auquel les participants prendront leur retraite s’accélérera dans un proche avenir.

Nombre d’années de service ouvrant droit à pension



Répartition par âge

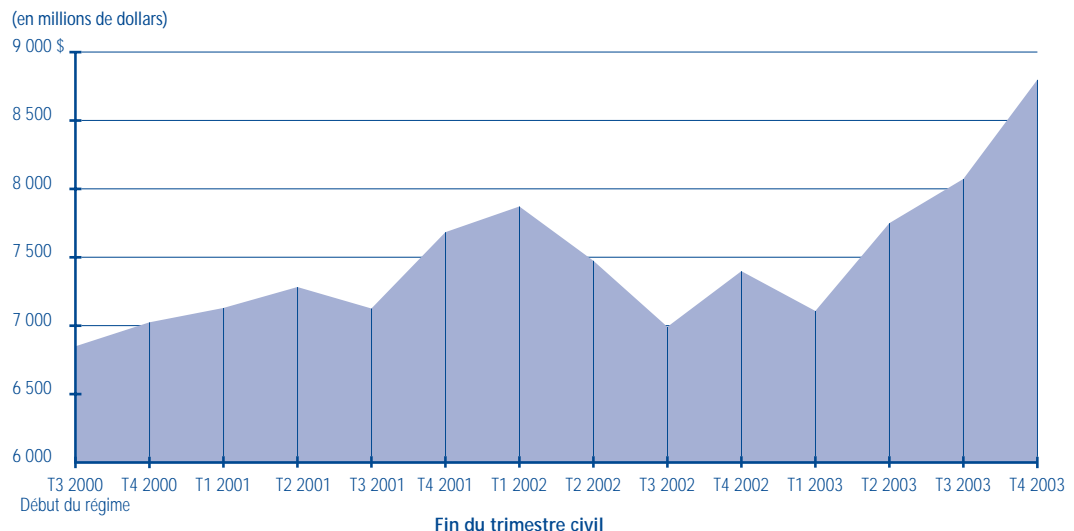


Placements

Du bureau de Douglas D. Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

Éléments d'actif du fonds

Les éléments d'actif du fonds ont augmenté de 1 399 millions de dollar en 2003 pour atteindre la somme de 8 797 millions de dollar. Le régime de retraite a enregistré un rendement de 13,9 % au cours de l'année.



Marchés financiers

L'année 2003 a vu la fin d'une suite de baisses annuelles sur les marchés des actions. En général les rendements ont été impressionnants, et furent stimulés par la force des marchés des pays de la région du Pacifique, des marchés en voie de développement et des marchés dominés par les ressources tels que l'Australie et le Canada. Les gains qu'ont enregistré les marchés américains et européens ont également été considérables, bien que la force du dollar canadien ait limité les gains revenant aux investisseurs canadiens.

Après un premier trimestre faible, les marchés ont commencé à reprendre de la vigueur en avril, au moment où il est devenu clair que la guerre en Irak serait de courte durée. Le renforcement du niveau de confiance des consommateurs et des entreprises a entraîné l'amélioration du produit intérieur brut des É.-U., tendance qui a d'ailleurs connu une accélération vers la fin de l'année. La croissance des profits déclarés des entreprises traduit l'amélioration de la conjoncture économique et a permis de soutenir les marchés des actions, malgré le développement de certains événements négatifs au cours de l'année 2003, tels que la maladie de la vache folle au Canada et le SRAS à l'échelle internationale.

Les marchés des actions canadiennes ont connu un rendement de 26,7 % au cours de l'année. Convertis en dollars canadiens, les rendements liés aux marchés internationaux et américains ont été de 13,4 % et de 5,3 %, respectivement. La force des marchés des actions était particulièrement évidente dans le secteur des services financiers, dans le secteur largement déprimé de la technologie, et dans les secteurs des ressources tels que l'or, le pétrole, le gaz et les métaux de base. Les secteurs des produits de grande consommation et des services publics ont en revanche affiché des rendements un peu plus faibles.

Les rendements des investissements à revenu fixe ont également été très satisfaisants au cours de l'année. L'inflation est demeurée faible, et les préoccupations liées à la durabilité de

la reprise économique, face à une faiblesse soutenue de l'emploi, ont entraîné aux É.-U. des réductions plus importantes des taux d'intérêt administrés. Cette situation s'est également produite au Canada au cours de l'été, au moment où la Banque du Canada s'est résolue à ne pas donner suite à sa décision prise antérieurement d'augmenter les taux d'intérêt à court terme. Les rendements des marchés des obligations ont eu tendance à s'approcher des taux d'intérêt nominaux pour la plupart des émissions ce qui a entraîné un taux de rendement annuel de 6,7 % pour l'indice de référence obligataire universel SC. Les obligations à rendement réel ont une fois de plus permis d'obtenir d'excellents rendements d'environ 13,3 % au cours de l'année 2003.

En 2003, la faiblesse du dollar américain était un thème qui revenait sans cesse. Les baisses des taux d'intérêt et les réductions d'impôt décrétées aux É.-U. dans le but de soutenir la croissance économique ont contribué à accroître les déficits courants et fédéraux. En outre, le fait de maintenir un taux d'intérêt à court terme sous le taux d'inflation implicite et sous les niveaux disponibles des autres marchés a contribué à un affaiblissement important du dollar américain atteignant près de 17 % par rapport à l'euro et 18 % par rapport au dollar canadien au cours de l'année. Notre devise a également pu profiter de taux d'intérêt à court terme relativement élevés par rapport à ceux des É.-U. et du maintien d'un excédent budgétaire de la part du gouvernement fédéral.

Politique sur la composition de l'actif et structure des investissements

La composition repère d'actif à long terme du Régime de retraite de Postes Canada est de 62,5 % d'actions et de 37,5 % d'investissements à revenu fixe. Notre stratégie permet aux investissements en actions de varier, dans leur ensemble, entre 55 % et 70 %. Strictement sur le plan des actions, la composition ciblée vise des attributions au secteur de l'immobilier de l'ordre de 2,5 % et, dans les actions américaines et internationales de 20 % et 10 % respectivement.

L'objectif lié à la composition de l'actif a été étudié et confirmé en 2003, avec une seule variation en ce qui a trait à la couverture de devises étrangères.

Établir un rendement en anticipant les changements liés à la valeur des devises s'est toujours avéré difficile. Cependant, au cours de l'année 2003, le Comité des pensions du Conseil d'administration de Postes Canada a approuvé la recommandation du Comité de placement permettant une couverture en dollars canadiens pouvant s'élever à 50 % des investissements libellés en dollars américains du régime de retraite. Le Régime de retraite conservera sa politique interdisant les opérations de couverture des investissements à l'étranger établis dans les marchés hors-frontière.

Il est possible que les investissements libellés en dollars américains soient couverts en 2004; le contraire est également possible. Au 31 décembre 2003, aucune opération de couverture de cette nature n'était en cours.

Investissements

À l'exception de certains achats d'obligations à rendement réel, le Régime de retraite de Postes Canada est resté sur la touche au cours du premier trimestre de 2003. À partir du deuxième trimestre et pendant le reste de l'année, le Régime de retraite a encaissé une partie de ses liquidités dans le but d'augmenter ses actions sur les marchés canadien et américain.

Postes Canada, c'est-à-dire le répondant du régime, a versé en décembre un montant supplémentaire de 106,6 millions de dollar au Régime de retraite dans le but de renforcer sa position. Ce montant a été réparti dans toutes les catégories d'éléments d'actif.

L'examen de nos investissements en actions internationales a mené à un certain nombre de changements portant sur la structure de nos investissements. Les contrats qui avaient été signés avec les gestionnaires actuels ont été résiliés, et Postes Canada a choisi une structure comprenant trois, et non deux, gestionnaires dans le but de diversifier davantage les styles d'investissement. À la suite de cet examen et de la nomination de nouveaux gestionnaires de placements, des fonds supplémentaires ont été attribués aux marchés d'actions internationales au cours des derniers mois de 2003.

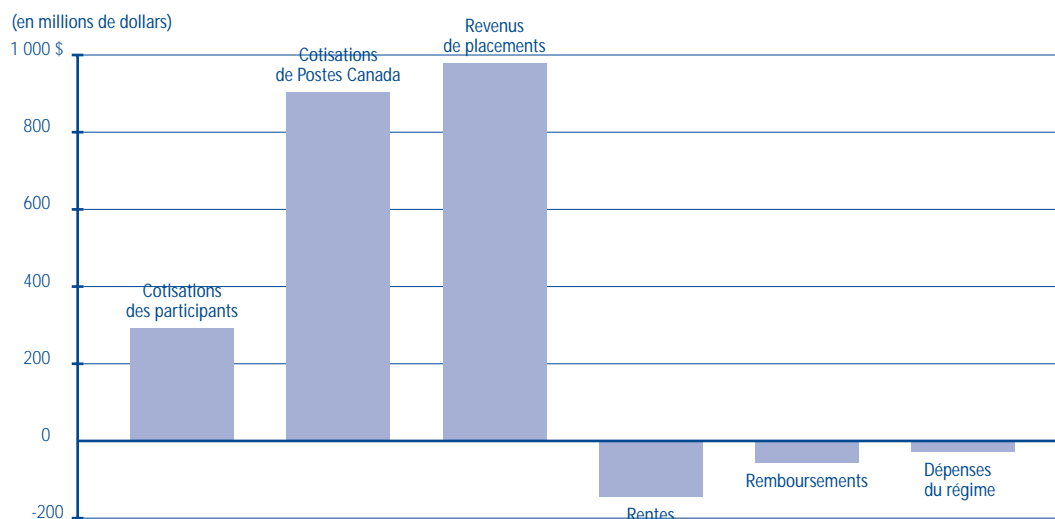
Le Comité des pensions du Conseil d'administration a approuvé l'apport de fonds d'investissement privés et de placements immobiliers en 2002 dans le but de diversifier les éléments d'actif du Régime de retraite et de favoriser une hausse des rendements. En conséquence, nous avons engagé en 2003 un expert en investissements dans le rôle de directeur général, Fonds d'investissements privés et placements immobiliers, et créé un plan de développement pour l'établissement de notre programme de placements immobiliers. Le Comité des pensions et le Comité de placement ont approuvé ce plan et les premiers investissements sont prévus pour le début 2004. Un plan de développement concernant les fonds d'investissements privés sera présenté dans un avenir proche.

Les délits d'action commis par plusieurs des grandes sociétés américaines, internationales et canadiennes ont été manifestés récemment. En accord avec les pratiques établies par des régimes de retraite d'importance, le Régime de retraite de Postes Canada a mis en place en 2003 des directives liées au vote par procuration. Ces directives, régissant la façon dont nous souhaitons voter en ce qui concerne des domaines nécessitant l'approbation des actionnaires, ont été élaborées au cours d'un travail de consultation avec le Comité de placement et le Conseil consultatif des pensions et approuvées par le Comité des pensions du Conseil d'administration. Ces directives annuleront les décisions de nos gestionnaires externes responsables des actions en ce qui concerne les votes par procuration émis par les sociétés dans lesquelles nous investissons à l'échelle internationale.

Enfin, la Division des placements de retraite a obtenu en 2003 l'approbation en ce qui concerne la gestion interne des placements à court terme. Ceci permettra de réaliser des économies et d'améliorer l'efficacité générale des activités de gestion de ce type d'actif.

Sources de revenu de la caisse et utilisation des fonds

Début du régime au 31 décembre 2003



Rendement de la caisse de retraite

Le Régime de retraite de Postes Canada a connu un rendement de 13,9 % au cours de l'année 2003. Ce rendement a dépassé notre rendement repère de 13,5 % représenté par le rendement général de notre portefeuille repère. Ce rendement est comparable au rendement du régime de la caisse de retraite médian de 15,1 % fourni par le groupe RBC des régimes de retraite canadiens importants.

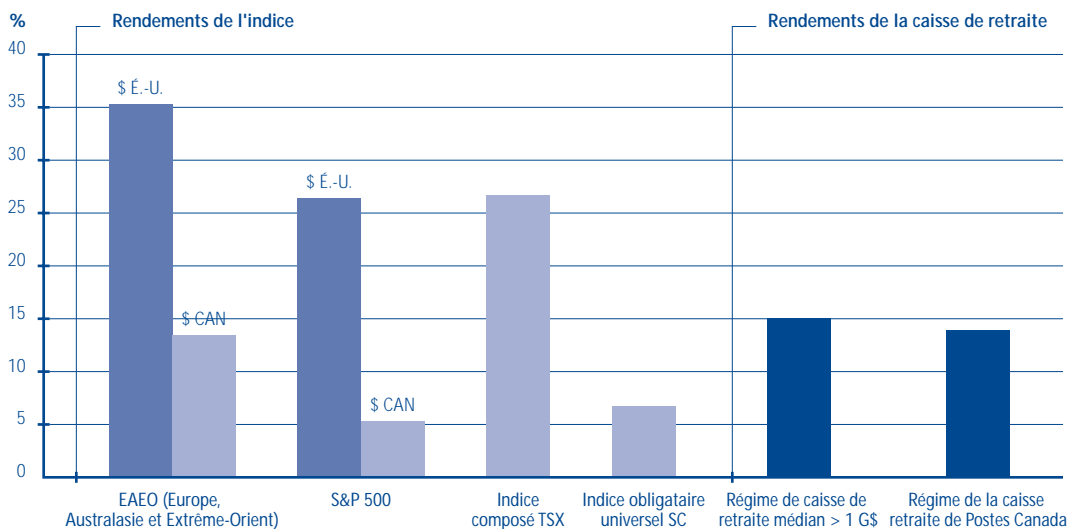
Traduisant les conditions difficiles de 2001 et de 2002, notre Régime de la caisse de retraite a connu un rendement de seulement 3,65 % par année au cours d'une période de 3 ans, montant qui a toutefois dépassé le rendement repère de 0,77 % et le rendement du régime de la caisse de retraite médian de 2,83 %.

Les rendements que nous avons connus en 2003 ont dépassé les rendements repères des actions américaines et des obligations canadiennes. Les rendements des actions canadiennes ont généralement été satisfaisants; cependant, les rendements des actions internationales étaient en dessous des rendements repères. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons apporté des changements en ce qui concerne cette catégorie d'éléments d'actif de notre portefeuille.

Les rendements de 2003 ont été satisfaisants. Il est toutefois important de mentionner qu'un rendement de 13,9 % se situe bien au-dessus de ce qui pourrait être considéré comme étant une norme historique et que ce rendement pourrait être difficile à reproduire en 2004.

Rendements de l'indice et de la caisse de retraite

Du 1er janvier au 31 décembre 2003

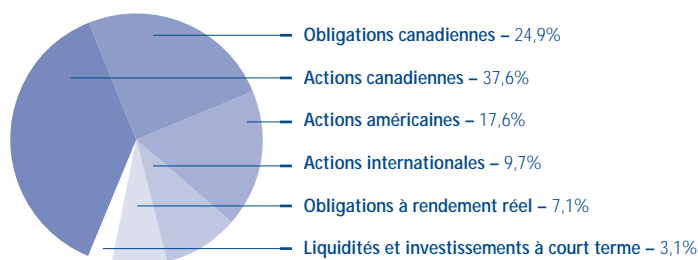


Composition de l'actif au 31 décembre 2003

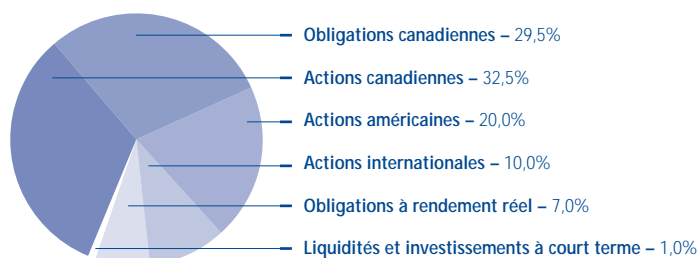
La composition de l'actif du Régime de retraite de Postes Canada, par rapport à notre portefeuille indice repère, est représentée ci-dessous. Comme il est indiqué, notre pondération en actions de 64,9 % du total des éléments d'actif a dépassé le chiffre repère de 62,5 %, en raison de notre pondération plus élevée en ce qui a trait aux placements en actions canadiennes, de plus ou moins la même pondération en ce qui concerne les actions internationales et d'une pondération moins élevée à la pondération du portefeuille indice pour les actions américaines.

Notre pondération totale en titres à revenu fixe de 35,1 % des placements d'ensemble était inférieur à la pondération du portefeuille indice repère de 37,5 %, conséquence d'une forte présence en ce qui concerne les obligations à rendement réel et d'une pondération plus faible en ce qui a trait aux obligations canadiennes à valeur nominale.

Composition de l'actif



Composition de l'actif repère



Placements en actions les plus importants

Le tableau ci-dessous indique les possessions les plus importantes en dollars et en pourcentage par rapport à l'ensemble de la caisse.

Actions dont la valeur marchande dépasse 20 millions de dollars

le 31 décembre 2003
(en millions de dollars)

Banque royale	172 \$	2,0%
Banque TD Canada Trust	138	1,6%
Encana	102	1,2%
Financière Manuvie	89	1,0%
Nortel	86	1,0%
CIBC	81	0,9%
Petro-Canada	62	0,7%
TransCanada	56	0,6%
Inco	51	0,6%
Thomson	45	0,5%
Citigroup	38	0,4%
Placer Dome	35	0,4%
La Great-West	34	0,4%
Bombardier	32	0,4%
SNC Lavalin	31	0,4%
Générale électrique	30	0,3%
Pfizer	29	0,3%
Potash	26	0,3%
Cameco	25	0,3%
Shoppers Drug Mart	25	0,3%
Shell Canada	23	0,3%
Canadian Tire	23	0,2%
Corporation Financière Power	23	0,2%
Intel	21	0,2%
	1 277 \$	14,5%

Aperçu pour 2004

La récente vigueur des marchés d'actions et l'amélioration évidente des conditions économiques ont engendré un sentiment d'euphorie sur les marchés financiers. Nous croyons que l'amélioration de la conjoncture est propice à l'obtention de rendements élevés sur les marchés des actions. Cependant, la détérioration des évaluations résultant de la progression des marchés au cours de l'année 2003 et des taux d'intérêt historiquement bas pourraient imposer à court terme certaines contraintes en ce qui concerne les rendements.

Situation financière du régime

Actif net disponible pour les prestations

Le 31 décembre 2003, le Régime de retraite agréé de Postes Canada possédait un actif total de 8 918 millions de dollars, soit 1 418 millions de dollars de plus que l'année précédente.

Changements touchant l'actif net disponible pour les prestations

Une augmentation nette de l'actif de 1 418 millions de dollars pendant l'année, résultant des revenus de placement (1 050 millions de dollars) et des contributions (487 millions de dollars), y compris les paiements de solvabilité de 107 millions de dollars, a été compensée par les paiements de prestations (101 millions de dollars) et les dépenses administratives (18 millions de dollars).

Obligations pour les prestations de retraite

Le 31 décembre 2003, la valeur actuarielle actuelle des prestations de retraite constituées était de 9 323 millions de dollars, soit une augmentation de 713 millions de dollars depuis le 31 décembre 2002.

Sur une base actuarielle, la valeur actuelle des prestations de retraite a augmenté par rapport à la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les prestations, ce qui a donné une insuffisance de 80 millions de dollars, comparativement à une insuffisance de 136 millions de dollars le 31 décembre 2002.

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les services de prestations de 9 243 millions de dollars correspond à 325 millions de dollars de plus que la valeur marchande de l'actif net de 8 918 millions de dollars. L'écart entre le rendement réel et le rendement prévu est comptabilisé au cours d'une période de cinq ans, conformément aux principes actuariels généralement reconnus.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction a préparé les états financiers du Régime de retraite agréé de Postes Canada et elle garantit l'intégrité et la fidélité de l'information contenue dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Au besoin, ils comprennent des données fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. L'information financière contenue ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance quant à la conformité des transactions, à la protection de l'actif et à la fiabilité des registres comptables. Ces contrôles internes comprennent l'établissement de normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation des employés, un code de déontologie, une structure organisationnelle qui définit les responsabilités et les obligations de chacun ainsi que la diffusion des politiques et des directives. Des vérifications internes sont menées pour évaluer les systèmes et les méthodes de gestion, et le rapport qui en est dégagé est soumis au Comité exécutif de la haute direction et au Comité de vérification du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes assume la responsabilité des états financiers. Il veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la divulgation de l'information financière et les contrôles internes, principalement par l'entremise du Comité de vérification et du Comité des pensions. Le Comité de vérification supervise les activités de vérification interne du régime, examine les états financiers annuels et le rapport des vérificateurs externes et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. Le Comité des pensions, auquel siègent la présidente du Conseil d'administration, le président-directeur général de la Société canadienne des postes et trois administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société, se réunit régulièrement avec les membres de la direction pour s'assurer que ceux-ci remplissent le mandat qui leur a été confié.

Les vérificateurs externes du régime, Raymond Chabot Grant Thornton, ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent communiquer avec la direction, le Comité de vérification et le Comité des pensions pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière du régime et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.

La présidente-directrice générale



Le 8 mars 2004

Le premier vice-président et
directeur des finances



Le 8 mars 2004

Ottawa, le 8 mars 2004

La Société canadienne des postes a confié à Mercer, Consultation en ressources humaines le mandat de procéder à l'évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime de pension agréé au 31 décembre 2003 selon le maintien du régime, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du régime.

L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du régime en date du 31 décembre 2003, dans l'hypothèse du maintien du régime. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer le passif du régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats que le régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du régime à ce moment-là de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la direction les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif et du passif actuariels du régime est fondée sur :

- l'extrapolation au 31 décembre 2003 des résultats de l'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2002 selon le maintien du régime,
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par Postes Canada en date du 31 décembre 2003,
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite, et
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la direction et Mercer, Consultation en ressources humaines ont établies et qui sont considérées comme les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard de ces événements.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse de retraite et nous les jugeons suffisantes et fiables pour les besoins de l'évaluation. À notre avis, les méthodes et les hypothèses employées pour les fins de l'évaluation actuarielle et de l'extrapolation sont, dans l'ensemble, appropriées. Nous avons effectué l'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



Jean-Paul Raymond
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaires
Fellow de la Society of Actuaries



Jacques Demers
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaires
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer, Consultation en ressources humaines

Rapport des vérificateurs

Au Conseil d'administration de la Société canadienne des postes

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes au 31 décembre 2003 et des états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et des engagements contractés au titre du régime de retraite de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du régime de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction du régime de retraite, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime de retraite au 31 décembre 2003 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et des engagements contractés au titre du régime de retraite pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chalut Grant Thornton

Comptables agréés
Ottawa
Le 8 mars 2004

États financiers

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Au 31 décembre	2003	2002
ACTIF		
Placements (note 2)	8 858 \$	7 403 \$
Comptes à recevoir – Gouvernement du Canada (note 3)	-	5
Comptes à recevoir (note 4)	126	102
	8 984	7 510
PASSIF		
Créditeurs et passif constitué (note 5)	66	10
Actif net disponible pour le service des prestations	8 918 \$	7 500 \$

Veillez vous reporter à la description du régime et aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration,



Vivian Albo
Présidente du Conseil d'administration



Gérald Préfontaine
Président du Comité de vérification

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2003	2002
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Capitalisation – Gouvernement du Canada (note 3)	- \$	5 \$
Revenus de placements (note 7)	1 050	-
Contributions (note 8)	487	368
	1 537	373
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Perte sur placements (note 7)	-	542
Prestations payées (note 9)	101	69
Frais d'administration (note 10)	18	18
	119	629
Augmentation (diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 418	(256)
Solde au début de l'exercice	7 500	7 756
Solde à la fin de l'exercice	8 918 \$	7 500 \$

Veillez vous reporter à la description du régime et aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS AU TITRE DU RÉGIME DE RETRAITE

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2003	2002
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES (NOTE 6)		
Début de l'exercice, tel qu'il est indiqué précédemment	8 610 \$	7 762 \$
Rajustements découlant de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2002 (note 6. c)		
Changements au niveau des hypothèses actuarielles	(104)	-
Gains actuariels	(60)	-
Au début de l'exercice, tel que rajusté	8 446	7 762
Augmentation durant l'exercice due à :		
Intérêt sur les prestations de retraite constituées	517	476
Prestations de retraite constituées	451	423
Pertes actuarielles	10	18
	978	917
Diminution durant l'exercice due à :		
Prestations payées (note 9)	101	69
	101	69
Augmentation nette de la valeur actuarielle actuelle des prestations de retraite constituées	877	848
À la fin de l'exercice	9 323	8 610
AUGMENTATION NETTE DE LA VALEUR ACTUARIELLE ACTUELLE DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES		
Actif net disponible pour le service des prestations	8 918	7 500
Rajustement actuariel de la valeur de l'actif (note 6.e)	325	974
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	9 243	8 474
(Insuffisance) excédent de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées (note 6. f)	(80) \$	(136) \$

Veillez vous reporter à la description du régime et aux notes afférentes aux états financiers.

Description du régime

Les dispositions du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le « régime ») sont résumées ci-dessous. Pour consulter le texte intégral des dispositions, veuillez vous reporter aux documents officiels du régime. S'il y a un conflit entre ces résumés et le texte officiel du régime, le texte officiel du régime prévaudra.

Généralités

La Société canadienne des postes (la « Société ») a établi le régime le 1^{er} octobre 2000. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées auquel participent automatiquement tous les employés qui étaient au service de la Société le 30 septembre 2000 et qui, à cette date, cotisaient au régime instauré en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (le « régime LPFP ») ainsi que tous les employés engagés après le 30 septembre 2000 qui remplissent les conditions d'admissibilité au régime.

Prestations

Les employés à temps plein et les employés à temps partiel cotisent au régime et reçoivent des prestations calculées en fonction de leur âge, du nombre d'années de service ouvrant droit à pension qu'ils ont accumulées et de la moyenne de leurs gains des cinq années consécutives pendant lesquelles ils ont touché les gains ouvrant droit à pension les plus élevés. Les prestations sont entièrement indexées chaque année. En cas de décès du participant, le régime prévoit le versement de prestations de survivants au conjoint et aux enfants admissibles.

Capitalisation

Le régime est capitalisé à l'aide des contributions patronales et salariales et des revenus de placement qui en découlent. L'objectif de la politique de capitalisation du régime est d'assurer la stabilité à long terme du taux de cotisation de la Société et de celui des participants. Des évaluations actuarielles pour la capitalisation du régime sont effectuées pour déterminer les obligations du régime de retraite et son taux de capitalisation. Les employés versent un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension dans le régime, soit 4 % de leurs gains jusqu'au maximum annuel des gains admissibles de 39 900 \$ (39 100 \$ en 2002) dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec et 7,5 % de leurs gains excédant ce plafond. Ces pourcentages étaient appliqués jusqu'au 31 décembre 2003. Au 1^{er} janvier 2004, les cotisations des employés ont été augmentées de 0,4%, sur une base annuelle. Cette augmentation est conforme à la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, qui autorise des augmentations annuelles des taux de cotisation jusqu'à ce que les cotisations de l'employé atteignent 40 % du coût annuel actuel du service. La part réelle des contributions actuelles des employés était de 27 % en 2003.

Enregistrement et lois applicables

Le régime est enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sous le numéro 1063874 et est régi par la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (la « LIR ») et les règlements y afférents. Il est également enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») sous le numéro 57136 et est régi par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (la « LNPP ») ainsi que les règlements y afférents.

En vue de maintenir ses enregistrements, le régime doit continuer d'être conforme aux exigences de la LIR et de la LNPP et à toute modification qui peut leur être apportée. Les contributions au régime sont versées conformément au Régime, à la LIR et à la LNPP et sont déductibles du revenu imposable du cotisant. Les revenus de placements ne sont pas imposables tant qu'ils demeurent dans la caisse de retraite.

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation du régime et ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

b) Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

La juste valeur des placements est fondée sur les cours du marché ou sur les valeurs à la cote établies par les courtiers en valeurs mobilières.

• Évaluation des placements

La juste valeur des placements est calculée comme suit :

1. Les titres à court terme sont évalués au coût ou au coût amorti qui, majorés des intérêts courus et des escomptes, correspondent approximativement à leur juste valeur.
2. Les obligations sont évaluées en fonction des cours du marché d'après la moyenne des cours acheteur et vendeur. Lorsque les cours du marché à la fin de l'exercice ne sont pas disponibles, une valeur estimative des obligations est établie en utilisant la valeur actualisée du flux de trésorerie calculée en fonction des rendements au cours du marché, des titres comparables et des analyses financières, s'il y a lieu.
3. Les actions et les fonds communs sont évalués selon les cours du marché à la fin de l'exercice.

• Opérations sur valeurs et revenus de placements

Les opérations sur valeurs sont comptabilisées en fonction de la date de la transaction. Les revenus de placements, y compris les intérêts créditeurs, sont pris en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les gains réalisés et les pertes subies à la vente des titres correspondent aux gains ou aux pertes réalisés au moment de l'aliénation. Les gains et les pertes non réalisés représentent la variation de l'écart entre le coût et la juste valeur des placements au début et à la fin de chaque exercice.

c) Actif et passif autres que les placements

Les justes valeurs de l'actif et du passif autres que les placements sont égales aux valeurs comptables puisqu'elles sont à court terme.

d) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées est fondée sur la valeur actuarielle établie par un cabinet d'actuaire indépendants à l'aide d'hypothèses et de méthodes identiques à celles qui sont utilisées pour établir l'objectif de capitalisation du régime (note 6.d).

e) Contributions

Les contributions pour le service courant sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle les coûts de main-d'œuvre sont encourus. Les cotisations à l'égard du service accompagné d'option sont enregistrées dans l'année durant laquelle le participant prend la décision de racheter le service accompagné d'option. Les cotisations relatives au congé non-payé autorisé sont enregistrées dans l'année durant laquelle le congé non-payé autorisé a eu lieu. Les paiements de solvabilité sont enregistrés dans l'année recommandée par l'actuaire du Régime dans l'évaluation actuarielle.

f) Conversion des devises étrangères

L'actif et le passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur au moment des transactions. Les conventions conclues en devises étrangères sont comptabilisées à la juste valeur à la date de déclaration. Les pertes et les gains réalisés ou non réalisés découlant de ces conversions sont compris dans les revenus de placements.

g) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est déterminée à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans. Selon cette méthode, les gains et les pertes excédentaires enregistrés au cours d'un exercice sont comptabilisés et répartis également entre l'exercice courant et les quatre exercices suivants. Les gains et les pertes excédentaires sont déterminés en fonction d'une hypothèse de rendement à long terme. Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif tient compte de la portion des gains ou des pertes qui n'ont pas encore été comptabilisés afin de déterminer l'actif net disponible pour le service des prestations.

h) Incertitude de la mesure

Dans le processus de préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui influent sur le montant de l'actif et le montant du passif déclarés dans les états financiers et sur les montants de revenus et de dépenses déclarés au cours de l'exercice de déclaration. La direction surveille les estimations et les hypothèses utilisées dans le processus de préparation des états financiers puisque les résultats réels peuvent être différents des estimations établies.

2. Placements

Sommaire des placements

(en millions de dollars)	2003		2002	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme	372 \$	372 \$	441 \$	439 \$
Revenu fixe				
Obligations du Canada	2 150	2 089	1 949	1 923
Obligations à rendement réel	620	530	539	475
	2 770	2 619	2 488	2 398
Fonds communs – Canada	29	27	23	26
Actions				
de sociétés canadiennes	3 236	2 931	2 550	2 845
de sociétés américaines	1 516	1 663	1 226	1 471
d'autres sociétés étrangères	862	822	640	748
	5 614	5 416	4 416	5 064
Placements avant créances	8 785	8 434	7 368	7 927
Créances relatives aux placements				
Produits de placements à recevoir	29	29	29	28
Opérations en suspens à recevoir	43	42	5	5
Retenues d'impôt à recevoir	1	1	1	1
	73	72	35	34
Placements	8 858	8 506	7 403	7 961
Passif lié aux placements				
Investissements à régler (note 5)	(61)	(61)	(5)	(5)
Placements nets	8 797 \$	8 445 \$	7 398 \$	7 956 \$

Gestion des risques

L'Énoncé des politiques et procédures de placement (ÉPPP) contient la politique de répartition de l'actif à long terme, les exigences relatives à la diversification du portefeuille de placements, les principes directeurs sur les catégories de placements et les restrictions à l'égard de titres particuliers et des grandes catégories d'actif.

Le portefeuille de placements de la caisse est exposé aux risques de prix et de crédit qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du régime. Le risque de prix est le risque de perte découlant de la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que de la variation des cours de change et des cours du marché. Le risque de crédit est le risque auquel le régime s'expose si la contrepartie à un contrat qu'il a signé viole les modalités contractuelles ou omet de s'y conformer. L'établissement de restrictions à l'égard de titres particuliers et le respect des critères de placement décrits dans l'ÉPPP du régime diminuent le risque de crédit.

i. Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque découlant de la variation de la valeur marchande des placements en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque est attribuable à la variation potentielle du moment et du montant du flux de trésorerie lié à l'actif et au passif du régime.

Les variations à court terme du taux d'intérêt nominal et du marché des actions influencent la valeur des placements du régime. Les anticipations d'inflation à long terme, l'indexation des salaires et les taux de rendement à long terme sur les placements influent sur le passif du régime de retraite.

Pour assurer une bonne gestion du risque de taux d'intérêt du régime, des principes directeurs ont été établis à l'égard de la pondération et de la durée du portefeuille à revenu fixe.

Les termes jusqu'à échéance des placements portant intérêt, en date du 31 décembre, s'établissent comme suit :

Placements portant intérêt (en millions de dollars)	2003 Termes jusqu'à échéance				Total	Taux actuariel	2002
	Moins d'un an	De un à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans			
Obligations							
du gouvernement du Canada	40 \$	494 \$	192 \$	231 \$	957 \$	4,1 %	948 \$
provinciales et municipales	–	135	156	202	493	4,9 %	422
de sociétés canadiennes	4	233	186	277	700	5,0 %	579
à rendement réel (Canada)	–	–	–	534	534	2,8 %	469
à rendement réel (provincial)	–	–	–	86	86	3,0 %	70
	44 \$	862 \$	534 \$	1 330 \$	2 770 \$	4,1 %	2 488 \$

Le taux d'intérêt du total des placements en obligations à l'échéance était fixé à 4,6 % en 2002.

ii. Risque de change

Le risque de change est le risque découlant des variations de la valeur des placements du régime en raison de la fluctuation des taux de change étrangers. Le régime ne spéculer pas sur les devises mais, pour limiter les risques de change, il peut conclure des opérations de change à terme visant l'achat et la vente de devises étrangères pour atténuer le risque lié à une devise donnée. Les placements nets détenus par le régime répartis selon l'emplacement géographique de l'émetteur et en fonction du risque de change s'établissent au 31 décembre comme suit :

Devise – équivalent en dollars canadiens (en millions de dollars)	Emplacement géographique		Devise	
	2003	2002	2003	2002
Dollar canadien	6 402 \$	5 514 \$	6 395 \$	5 503 \$
Dollar américain	1 535	1 241	1 572	1 303
Euro	490	384	294	184
Autres pays européens	59	69	251	254
Yen japonais	212	127	212	127
Autres pays de la région du Pacifique	74	45	73	27
Marchés en voie de développement	25	18	–	–
	8 797 \$	7 398 \$	8 797 \$	7 398 \$

iii. Risque du marché

Le risque du marché est le risque découlant des variations de la valeur des placements du régime en raison des fluctuations des cours du marché, que ces fluctuations soient attribuables à des facteurs propres à un titre particulier ou à son émetteur ou qu'elles soient imputables à des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. La politique du régime est de diversifier les placements en fonction des critères établis dans l'ÉPPP.

3. Comptes à recevoir du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada s'est engagé à transférer dans la caisse du régime un montant au moins égal à la valeur actuarielle des prestations de retraite que les employés actifs de la Société participant au régime s'étaient constitués en date du 30 septembre 2000. Les intérêts créditeurs de 7,25% sont comptabilisés chaque année et s'ajoutent à la somme à recevoir dont le montant diminue au fur et à mesure que des paiements sont effectués dans la caisse de retraite du régime.

La valeur de la somme à recevoir calculée à partir des données finales s'était établie à 6 850 millions de dollars selon l'évaluation actuarielle préparée par le BSIF. Le transfert de la totalité de l'actif s'est terminé le 30 septembre 2002. Les corrections apportées aux données au cours de la vérification finale ont été soldées par le transfert supplémentaire de 5 millions de dollars au régime au cours de l'année.

(en millions de dollars)	2003		2002	
Solde au début de l'exercice	5	\$	2 702	\$
Rajustement au transfert initial de l'actif	-		5	
Intérêts courus	-		78	
Sommes reçues	(5)		(2 780)	
Solde à la fin de l'exercice	-	\$	5	\$

4. Comptes à recevoir

Contributions

(en millions de dollars)	2003		2002	
Promoteur – Service courant	50	\$	36	\$
– Solvabilité	2		-	
Participants – Service courant	19		15	
– Service passé*	55		51	
	126	\$	102	\$

*Les participants qui exercent l'option de rachat pour service passé ou pour service ouvrant droit à pension avec congé sans solde admissible verseront des contributions dans les périodes ultérieures. La valeur des prestations constituées mais non payées en date du 31 décembre 2003 a été établie par calculs actuariels.

5. Crédoiteurs et passif constitué

(en millions de dollars)	2003		2002	
Comptes fournisseurs et passif constitué	5	\$	5	\$
Investissements à régler (note 2)	61		5	
	66	\$	10	\$

6. Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

a) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées est fondée sur les hypothèses les plus probables établies par la direction qui sont décrites à la note 6 d.

b) Méthode actuarielle

Mercer, Consultation en ressources humaines a procédé à l'évaluation actuarielle du régime en date du 31 décembre 2002, qui a été établie par extrapolation en vue de déterminer les prestations de retraite constituées en date du 31 décembre 2003. Le calcul a été effectué à l'aide de la méthode de projection des prestations en présumant de la permanence du régime de retraite.

c) Résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2002

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2002 a été rajustée de 164 millions de dollars pour refléter les résultats de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2002 préparée par Mercer, Consultation en ressources humaines. Des modifications au niveau des augmentations hypothétiques des gains annuels ouvrant droit à pension et des prestations de retraite maximales permises en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ont entraîné une baisse de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées de 104 millions de dollars. La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées a diminué de 60 millions de dollars en raison de gains actuariels. Les gains actuariels relatifs aux hypothèses économiques (37 millions de dollars), aux hypothèses démographiques (17 millions de dollars) et à la finalisation des données (21 millions de dollars) ont été contrebalancés par le service accompagné d'options et le rachat des congés non payés (11 millions de dollars) ainsi que diverses pertes actuarielles (4 millions de dollars).

d) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses que la direction a adoptées pour calculer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sont celles qui sont recommandées par l'actuaire du régime aux fins de l'évaluation réglementaire pour la capitalisation du régime. Un examen de ces hypothèses réalisé en 2003 a permis de vérifier si celles-ci étaient toujours pertinentes et adéquates. Voici les hypothèses économiques à long terme ayant servi au calcul de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées en date du 31 décembre :

	2003	2002
Taux d'escompte, déduction faite des dépenses	6,0 %	6,0 %
Taux d'augmentation des échelles salariales	IPC + 1,0 %	IPC + 1,0 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,5 %	2,5 %

En plus des hypothèses indiquées ci-dessus, d'autres hypothèses ont été établies comme les échelles de promotion salariales, le taux de mortalité, de départ à la retraite ou de roulement du personnel.

e) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

(en millions de dollars)	Pertes non amorties		à être comptabilisés		
	2003	2004	2005	2006	2007
	325 \$	152 \$	147 \$	125 \$	(99) \$

La valeur marchande de l'actif comprend l'amortissement d'un rajustement actuariel calculé à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans. (note 1. g)

f) (Insuffisance) de la valeur actuarielle de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

Ce montant représente l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées. Il dépend des résultats futurs par rapport aux hypothèses économiques à long terme les plus probables dégagées par la direction et par rapport aux tendances démographiques.

7. Revenus de placements

Les revenus de placements selon le type d'instrument financier, avant la répartition des gains et des pertes réalisés et non réalisés pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre, s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2003	2002
Intérêts créditeurs		
Encaisse et placements à court terme	13 \$	7 \$
Obligations – de sociétés canadiennes	113	62
– à rendement réel	20	13
Gouvernement du Canada (note 3)	–	78
	146	160
Revenus de dividendes		
Actions de sociétés canadiennes	53	47
Actions de sociétés américaines	21	26
Actions d'autres sociétés étrangères	14	12
	88	85
Revenu tiré du prêt de titres	1	1
(Pertes) gains nets réalisés à l'aliénation**		
Revenu fixe au Canada	22	11
Actions de sociétés canadiennes	4	(112)
Actions de sociétés américaines	(16)	(58)
Actions d'autres sociétés étrangères	(105)	(56)
	(95)	(215)
Revenu de placement net réalisé	140	31
Variation nette des gains non réalisés (pertes) sur les placements**	910	(573)
	1 050 \$	(542) \$

**Les (pertes) gains nets réalisés à l'aliénation comprennent des pertes en capital de 53 millions de dollars (pertes en capital de 224 millions de dollars en 2002) et des pertes de change de 42 millions de dollars (gains de change de 9 millions de dollars en 2002). La variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les placements comprend des gains en capital de 1 218 millions de dollars (pertes en capital de 647 millions de dollars en 2002) et des pertes de change de 308 millions de dollars (gains de change de 74 millions de dollars en 2002).

8. Contributions

(en millions de dollars)	2003	2002
Promoteur – Service courant	266 \$	254 \$
– Solvabilité	109	-
Participants – Service courant	102	97
– Service passé	10	17
	487 \$	368 \$

La valeur de l'actif et du passif du régime selon une approche de solvabilité est déterminée comme si le régime était réglé et établi à la date d'évaluation. Au 31 décembre 2002, le ratio de l'actif de solvabilité par rapport au passif de solvabilité du régime était de 94 %. Conformément à la *Loi sur les normes de prestations de pension* de 1985, pour assurer le paiement intégral des prestations, la Société doit éliminer une solvabilité insuffisante au cours d'une période de cinq ans. En 2003, la Société a transféré des paiements de solvabilité s'élevant à 107 millions de dollars dans la caisse du régime. De plus, un paiement de 2 millions de dollars en intérêt constitué sur les paiements de solvabilité sera remis au régime en 2004. Des paiements de solvabilité mensuels de 9 millions de dollars seront transférés dans la caisse du régime en 2004.

9. Prestations payées

(en millions de dollars)	2003	2002
Prestations de retraite	81 \$	48 \$
Valeur de transfert et prestations de décès	18	18
Remboursements	2	3
	101 \$	69 \$

10. Frais d'administration

(en millions de dollars)	2003	2002
Frais d'administration du régime	8 \$	8 \$
Frais de gestion des placements des gestionnaires externes	8	8
Honoraires professionnels	1	1
Frais de garde	1	1
	18 \$	18 \$

11. Convention supplémentaire de retraite de la Société canadienne des postes (la « CSR »)

La CSR a été conclue pour permettre aux participants du régime, ainsi que leurs survivants, de toucher les prestations, conformément à la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, qu'ils n'auraient pas le droit de recevoir dans le cadre d'un régime de pension compte tenu des restrictions prévues dans la LIR. La somme des prestations est versée conformément à la CSR et aux dispositions du régime.

La CSR est enregistrée auprès de l'ARC en tant que convention de retraite sous le numéro d'enregistrement RC 4102229 et est administrée conformément aux exigences de la LIR. Par conséquent, l'actif net disponible pour le service des prestations et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées dans le cadre de la CSR ne font pas partie des états financiers du régime.

La CSR est capitalisée à l'aide des contributions patronales et salariales ainsi que des revenus de placements qui en découlent. Une évaluation actuarielle pour la capitalisation de la CSR permet d'établir le montant des contributions patronales versées dans la CSR. Les hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer la valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées correspondent à celles qui sont utilisées dans le cadre du régime, sauf les taux d'escompte présumés qui ont été rajustés pour tenir compte de l'incidence d'un impôt de 50 % remboursable en vertu de la LIR. Les contributions versées dans la CSR et les revenus de placements de l'actif sont assujettis à un impôt de 50 % qui est remboursable à mesure que des montants sont versés à même la caisse de la CSR.

12. Évaluation de capitalisation

La LNPP et la LIR prévoient qu'une évaluation actuarielle doit être déposée au moins tous les trois ans afin de fournir une estimation actuarielle de l'écart entre l'actif et le passif du régime et de déterminer les exigences de capitalisation du régime. Mercer, Consultation en ressources humaines limitée a préparé en date du 31 décembre 2002 l'évaluation actuarielle réglementaire pour la capitalisation du régime. Une copie du document a été déposée auprès du BSIF et de l'ARC.

La méthode et les hypothèses qui ont servi à calculer le passif actuariel du régime de retraite et les exigences de cotisation sont conformes à celles qui sont utilisées pour dresser l'état des engagements contractés au titre du régime de retraite, sauf que le taux d'escompte appliqué pour établir les exigences de cotisation a été fixé à 7 % par année.

13. Opérations entre personnes apparentées

Des transactions avec la Société ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées en fonction du montant de la prime. Sont inclus dans les frais d'administration 2,6 millions de dollars dus à la Société canadienne des postes (2,5 millions en 2002) pour des services administratifs fournis au régime. Sont inclus dans les créditeurs et passif constitué 0,6 million de dollars dus à la Société canadienne des postes (0,3 million de dollars en 2002) pour des services administratifs fournis au régime.

14. Convention collective du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP)

Grâce à une nouvelle convention collective établie entre la Société et le STTP, environ 6 000 factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS) deviendront des employés de la Société. À compter du 1^{er} janvier 2004, les FFRS admissibles seront maintenant en mesure de cotiser au régime et au service ouvrant droit à pension.

Une solide structure de régie

La gestion d'un régime de retraite est un processus complexe. La politique de régie définit les rôles et les responsabilités de chaque entité appelée à participer à la gestion du régime. Il est important de bien faire la distinction entre les personnes responsables des activités quotidiennes du régime et celles qui doivent s'assurer que ces activités soient exécutées en bonne et due forme.

La direction de Postes Canada a élaboré la structure de régie de la caisse de retraite, en a discuté avec des spécialistes externes dans ce domaine ainsi qu'avec les membres des syndicats et des associations avant de la faire approuver par le Conseil d'administration.

Structure de régie du régime de retraite de Postes Canada



Liste des membres du Conseil et des comités

Les comités formés par le Conseil d'administration qui participent à la régie du régime ainsi que le nom des membres, tels qu'au 31 décembre 2003, du Conseil et des comités qui y siègent figurent dans le tableau suivant :

	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité de pensions	Comité de placement	Conseil consultatif des pensions
Vivian G. Albo, B.A., BComm (Dist)	présidente	•	•		
L'honorable André Ouellet, CP c.r.	•		•		
Gilles Champagne, LL L	•	•	président	•	
Paul Cantor, BA, LLB, FICB	•				
Terri M. Lemke, PFP	•		•	•	
Michel Lemoine, ing., LL L	•	•			
Gérald Préfontaine, FCA	•	président			
Cedric E. Ritchie, OC	•	•			
Anne Smith, FICVM	•		•		
Louis P. Salley, BA, LLB	•				
Brian J. Steck, MBA, CFA, FICVM				président	
Pierre Brunet, OC, FCA				•	
Jacques Côté, BComm, MBA				•	
Douglas D. Greaves, BA (DIST), CFA				•	•
Hugh Mackenzie, MA				•	
Kenneth W. McArthur, BComm, CA				•	
Jim Meekison, MBA				•	
Bernard Bonin D.Sc. Econ.				•	
Doug Meacham (Postes Canada)					président
John Barrowclough (AOPC)					•
Daryl Bean (AFPC-SEPC)					•
Rick Irving (STTP)					•
Michael DePalo (Postes Canada)					•
Ronald Goodwin (Représentant des retraités)					•
George Kuehnbaum (STTP)					•
Donald Lafleur (STTP)					•
Cindy McCallum (STTP)					•
Dereck Millar (Postes Canada)					•
Mike Moeller (SEPC/AOPC/représ. du ACMPA)					•
Micki McCune (élu par la majorité de participants actifs du régime)					•
Barbara Stanyar (Postes Canada)					•
Claire Wierzbicki (ACMPA)					•
Robin Ghosh (élu par les participants actifs non représentés par un agent négociateur)					•

AOPC – Association des officiers des postes du Canada
ACMPA – Association canadienne des maîtres de poste
et adjoints

STTP – Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
AFPC – Alliance de la fonction publique du Canada
SEPC – Syndicat des employés des postes et communications